

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Technique (matériel) 2</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	12TEM2
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 2
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module Technique (matériel) 1
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Théorie et pratique de la construction 2</b> : dans la continuité du cours Technique (matériel) 1, poursuivre l'apprentissage des différents systèmes de construction possibles en architecture.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Théorie et pratique de la construction 2</b> : cours théorique suivi d'une partie pratique par le biais d'analyses, de projets, de dessins ou de réalisations de maquettes.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. Le rangement des espaces communs et personnels, ainsi que l'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Théorie et pratique de la construction 2</b> : les étudiant-e-x-s sont évalué-e-x-s par un examen écrit à la fin du semestre et de manière continue par des exercices pratiques.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé par le calendrier académique.</p> <p>Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Irma Cilacian
<b>Responsable du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2023
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.